

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2017**

N°2017- CC-2017-3S-DAF-11

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 13 du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN - M. Christian THENARD - M. José SEVERIEN - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Valérie HUGUES - M. Dunier AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT.

EXCUSES : Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Mmes Diana PERRAN (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Lydie SELLIN) - Cynthia DINANE.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article R 2311-12 ; R.2221-90-1 et L.2311-5.

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité Publique ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° du 22 février 2017 approuvant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2016 ;

Considérant la concordance du compte administratif avec le compte de gestion du comptable ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président**

Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la Présidence du 1er Vice-Président, Monsieur Christian BAPTISTE,

et après en avoir délibéré,

**Par 26 voix pour
Par 0 voix contre,
Par 0 abstention,**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le compte administratif 2016 de la communauté d'agglomération pour un résultat de clôture excédentaire de 7 081 593,95€.

	Résultat à la clôture de l'année 2015	Part affectée à l'investissement En 2016	Résultat comptable de l'exercice 2016	Résultat comptable de clôture 2016	Dépenses engagées non mandatées en 2016	Recettes engagées non mandatées en 2016	Résultat du compte administratif 2016
Investissement	-121 447,50		415 378,98	293 931,48	124 973,90	0,00	168 957,58
Fonctionnement	413976,10	996 478,93	3 938 396,78	7 081 593,95	93 085,38	0,00	6 988 508,57
TOTAL	4 018 228,60	996 478,93	4 353 775,76	7 375 525,43	218 059,28	0,00	7 157 466,15

ARTICLE 2 : Monsieur le Président et le Comptable Public sont, chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

4139 676110

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Fait et délibéré à Gosier, le 13 Avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**


Jean-Pierre DUPONT
